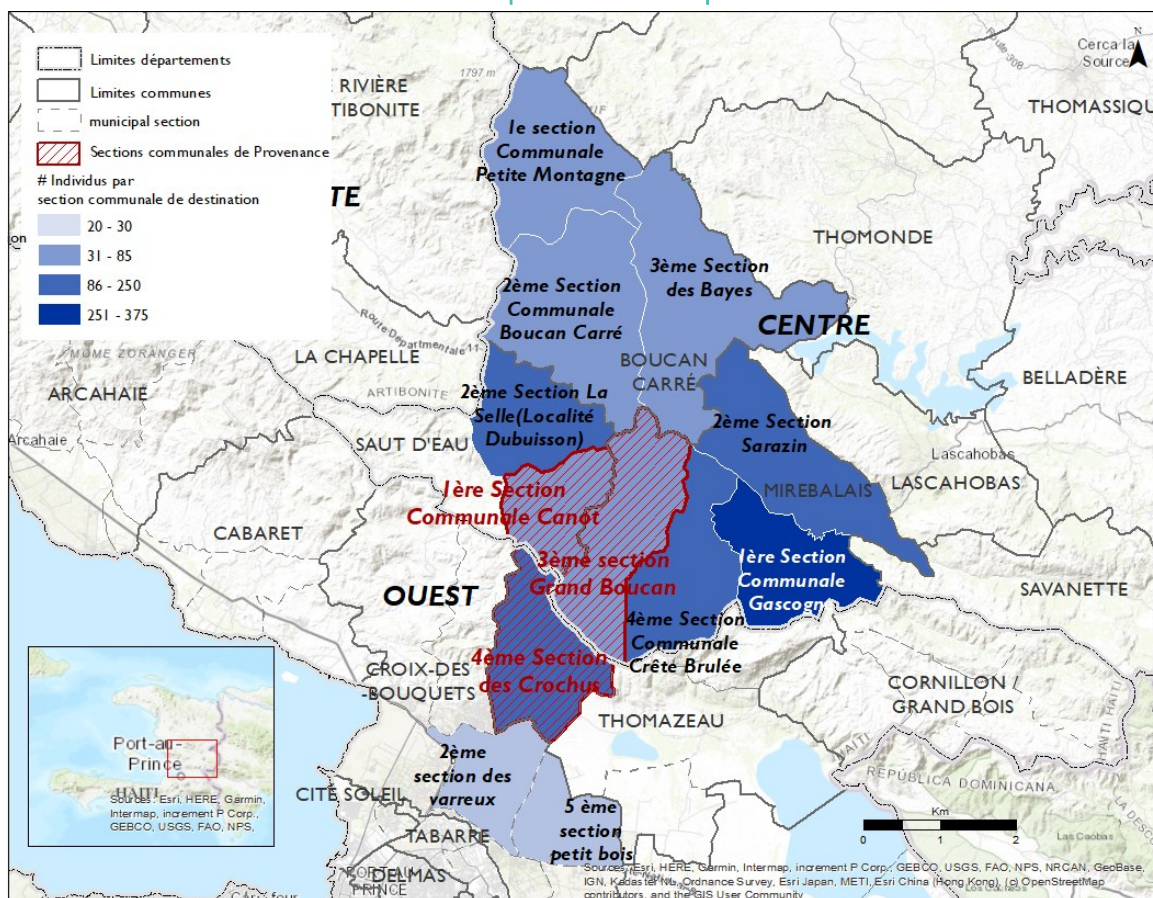


Ces informations ont été recueillies à la suite d'attaques armées survenues le 18 février 2024 dans les communes de Mirebalais et Saut-d'Eau situées dans le département du Centre, ainsi que dans la commune de Thomazeau dans le département de l'Ouest. Selon les données collectées, un total de 1 590 personnes (365 ménages) se sont déplacées suite à ces attaques. L'intégralité d'elles se sont réfugiées auprès des proches, dans des familles d'accueil.

Provenances et lieux d'accueil des personnes déplacées

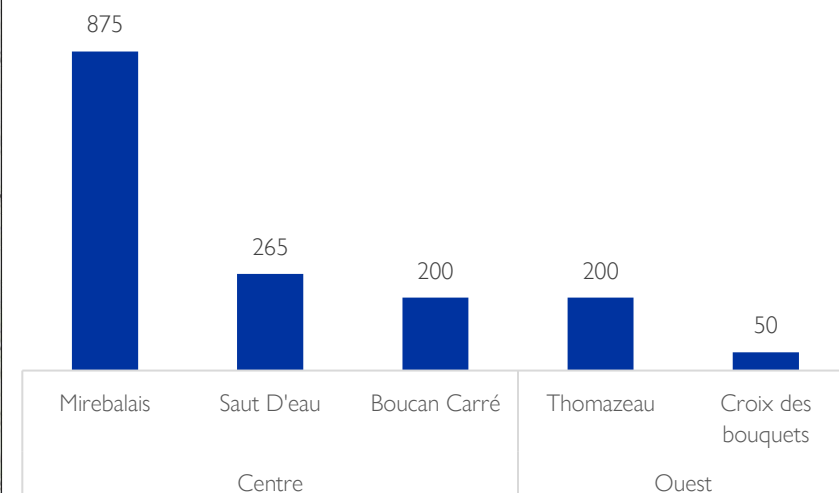


Démographie



Communes d'accueil des personnes déplacées

(voir la page suivante pour les détails sur les lieux d'accueil)



■ # des personnes déplacées par commune d'accueil

Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Informations détaillées sur les lieux d'accueil des personnes déplacées

Département	Commune	Section communale	Quartier	Ménages déplacés	Individus déplacés
Centre	Mirebalais	1ere Section Communale Gascogne	N/A*	80	375
Centre	Mirebalais	4e Section Communale Crête Brulée	N/A*	55	250
Ouest	Thomazeau	4 eme section des crochus	N/A*	40	200
Centre	Saut D'eau	2e Section La Selle(Localité Dubuisson)	N/A*	40	190
Centre	Mirebalais	2e Section Sarazin	N/A*	35	165
Centre	Boucan Carré	2e Section Communale Boucan Carré	N/A*	20	85
Centre	Mirebalais	3e Section Communale Grand Boucan	N/A*	25	85
Centre	Saut D'eau	1re Section Communale Canot	N/A*	25	75
Centre	Boucan Carré	3e Section des Bayes	N/A*	15	60
Centre	Boucan Carré	1e section Communale Petite Montagne	N/A*	15	55
Ouest	Croix des bouquets	5 ème section petit bois	Boutin-toka	10	30
Ouest	Croix des bouquets	2ème section des varreux	Lilavois Cesseless	5	20
TOTAL				365	1 590

* Le niveau quartier est uniquement disponible dans des zones situées dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP)